

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le
jeudi 23 janvier 2014 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

MM André Lepage, maire
Serge Deschênes, conseiller
Julien Normand, conseiller
Raymond Lavoie, conseiller
François Girard, conseiller

Et

Mme Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 17 h 30 et vérifie le quorum.

1. Ouverture de la session
2. Supervision - Travaux de réhabilitation du puits P-2 du secteur Pointe-aux-Outardes en urgence – Mission HGE inc.
3. Travaux de réhabilitation du puits P-2 du secteur Pointe-aux-Outardes en urgence – Samson & Frères inc.
4. Nettoyage et vérification de la pompe du puits P-2 du secteur Pointe-aux-Outardes
5. Période de questions
6. Fermeture de la session

2014-01-025
6053

**SUPERVISION - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PUIITS P-2 DU
SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES EN URGENGE – MISSION HGE
INC.**

- CONSIDÉRANT** la perte d'efficacité du puits P-2 du secteur de la Pointe et que celui-ci ne fonctionne plus en mode automatique;
- CONSIDÉRANT QUE** les vérifications effectuées ont permis de constater que le système de traitement était défectueux, de même que le clapet antiretour sur la pompe du puits ;
- CONSIDÉRANT QUE** lors du nettoyage des filtres du système de traitement pour le fer, une partie des sédiments est retournée dans le puits et que ce dernier a un débit de seulement 10 guspm ;
- CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réhabilitation du puits P-2 du secteur de la Pointe doivent être réalisés en urgence ;
- CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de Mission HGE pour la supervision des travaux de réhabilitation à l'acide du puits P-2 du secteur de la Pointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de service de Mission HGE pour la



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

supervision des travaux de réhabilitation à l'acide du puits P-2 du secteur Pointe-aux-Outardes, au coût de 8 977 \$, plus taxes.

Il est également résolu de prendre le montant du coût des travaux dans le surplus accumulé.

2014-01-026
6054

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PUIITS P-2 DU SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES EN URGENCE – SAMSON & FRÈRES INC.

CONSIDÉRANT la perte d'efficacité du puits P-2 du secteur de la Pointe et que celui-ci ne fonctionne plus en mode automatique;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications effectuées ont permis de constater que le système de traitement était défectueux, de même que le clapet antiretour sur la pompe du puits ;

CONSIDÉRANT QUE lors du nettoyage des filtres du système de traitement pour le fer, une partie des sédiments est retournée dans le puits et que ce dernier a un débit de seulement 10 guspm ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation du puits P-2 du secteur de la Pointe doivent être réalisés en urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Samson & Frères inc. effectue des travaux dans le secteur, donc il n'y aura pas de frais pour la mobilisation de la foreuse car elle est déjà dans le secteur ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Samson & Frères inc. pour réaliser les travaux de réhabilitation à l'acide du puits P-2 du secteur Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de Samson & Frères inc. pour réaliser les travaux de réhabilitation à l'acide du puits P-2 du secteur Pointe-aux-Outardes, au coût de 18 875 \$, plus taxes.

Il est également résolu de prendre le montant du coût des travaux dans le surplus accumulé.

2014-01-027
6054

NETTOYAGE ET VÉRIFICATION DE LA POMPE DU PUIITS P-2 DU SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation du puits P-2 du secteur de la Pointe doivent être réalisés en urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la pompe du puits P-2 devra être nettoyée et vérifiée, ainsi que les clapets antiretour, avant de la remettre en fonction après la réhabilitation du puits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser un montant de 2 000 \$ pour la vérification et le nettoyage de la pompe, et les clapets antiretour, avant de la remettre en fonction après la réhabilitation du puits du secteur de Pointe-aux-Outardes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2014-01-028
6055


FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 17 h 41.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE

